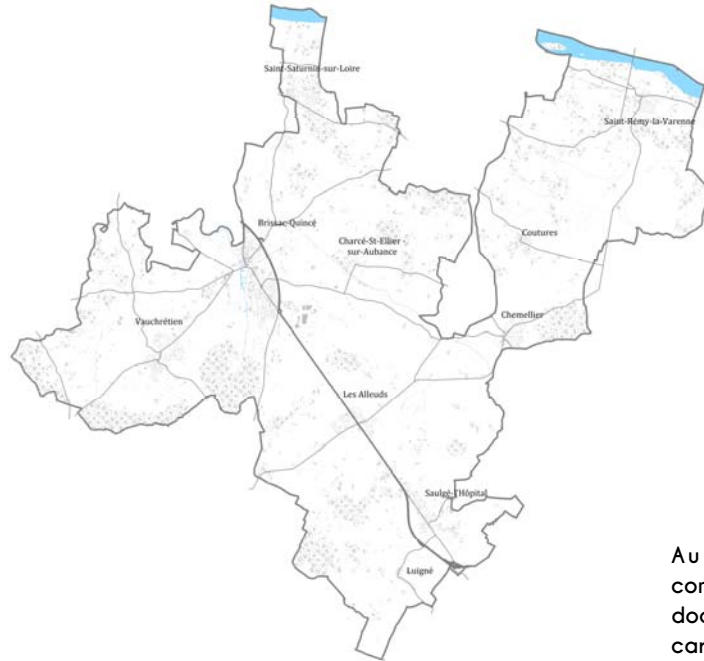


## PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRISSAC LOIRE AUBANCE

Un PLU pour  
le territoire  
communal



Le PLU document de planification urbaine, constitue un véritable outil au service du développement et de l'aménagement de l'espace communal.  
Il couvrira l'intégralité du territoire.

Au terme de ces trois années de conception, il viendra se substituer aux documents préexistants sur le territoire (PLU, cartes communales, RNU)

Le déroulement du  
PLU

Phase étude

Eté 2021 -

Phase  
administrative

Printemps 2019 -  
Lancement des  
études

Diagnostic / enjeux

Projet d'Aménagement  
et de développement  
Durables (PADD)

Orientations  
d'Aménagement et de  
Programmation (OAP)

Zonage et règlement

Arrêt du projet de PLU

Consultation des Personnes  
Publiques Associées et Consultées  
(PPA/PPC) - 3 mois

Enquête publique (2 mois, dont un  
pour la constitution du rapport  
du Commissaire)

Printemps 2022 -  
Approbation du PLU

### Le temps de la concertation

Des réunions publiques aux moments clés :

- Au Padd,
- Au zonage/règlement

Des permanences par demi journées :  
au moment de la mise en forme du projet  
et des orientations d'aménagement et de  
programmation, au moment du zonage et  
du règlement

Des échanges avec le monde agricole, au  
démarrage, mais également tout au long  
de l'étude

Un registre d'observations mis à  
disposition des citoyens à la mairie de  
Brissac Loire Aubance et dans les  
communes déléguées – Il accompagnera  
les différents documents produits  
(diagnostic, Padd, OAP, zonage,  
règlement)

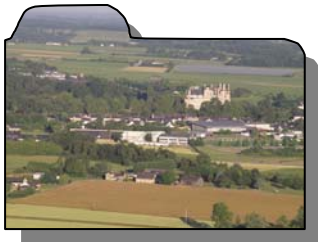
Des articles dans la presse, sur le  
C'pages, sur le site internet de la  
commune, sur l'évolution de la  
conception, invitant à des  
échanges, ....






## PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRISSAC LOIRE AUBANCE

### Le PLU, son rôle

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document de planification urbaine qui, à l'échelle de la Commune de Brissac Loire Aubance, va établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement, et fixer en conséquence les règles générales d'utilisation du sol et les possibilités de construction sur l'ensemble du territoire.

### Le contenu du PLU



-  Un rapport de présentation : (diagnostic territorial et enjeux, évaluation environnementale, explications et justifications des choix)
-  Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ou projet politique de la Commune (une note explicative, une ou plusieurs illustrations)
-  Des Orientations d'Aménagement et de Programmation - Habitat / Aménagement, précisant la manière dont certains sites devront être aménagés ainsi que le programme d'urbanisation à réaliser (une note d'intentions, des illustrations)
-  Un document graphique et un règlement fixant les règles applicables dans chaque zone du territoire communal
-  Des documents annexes (servitudes d'utilité publique, plans des différents réseaux et annexes sanitaires, risques connus sur le territoire, emplacements ayant été réservés, ...)

### Le PLU, un document évolutif

#### Le PLU, un document établi pour les 10 prochaines années

Des évolutions possibles pouvant intervenir tout au long de la durée de vie du document  
« Une décision du Conseil Municipal »

Des évolutions limitées du document PLU sur des points particuliers (des procédures pouvant aller de quelques mois à 1 an) :

- La modification simplifiée,
- La modification de droit commun,
- La révision allégée,
- La déclaration de projet

La refonte complète du document  
(3 années de procédure)